

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2018

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 346)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par

M. Huyghe, M. Aubert, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Ciotti, M. Hetzel, Mme Poletti,
M. Straumann, M. Vialay et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 5

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – le quatrième alinéa est complété par les mots : « , ou s'il est de nature à porter une atteinte au droit de propriété, à la liberté d'aller et venir, à la liberté du commerce et de l'industrie ou à la continuité du service public. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de compléter cet alinéa afin de le conformer à l'alinéa 2 du II, modifié par l'alinéa 5 du présent article.